

LA MAISON CENTRALE DE NÎMES

La Maison Centrale de Nîmes étale ses hautes murailles sur un coteau appelé Crémat, au N.N.O. de la ville. Ses bâtiments dominant toute la plaine. Lorsqu'on a gravi la pente raide qui y mène, le regard est attiré par une énorme coquille en pierre, placée au-dessus d'un porche où, depuis plus de deux siècles, le temps caresse de ses doigts jaloux une majestueuse porte en chêne, piquée de gros clous et rouillée sur ses gonds. C'est la porte de l'ancien fort.

À l'origine, cette maison fut une citadelle, ses quatre bastions, sa place d'armes carrée, au centre, et ses fossés subsistent encore. Mais le tout, cela va sans dire, a subi de grandes modifications.

Comme les forts d'Alais et de Saint-Hippolyte, cette citadelle date des guerres de religion. Après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV la fit construire afin de tenir la ville en respect et d'assurer l'exécution des mesures prises contre les protestants.

Vauban, le célèbre ingénieur et maréchal de France (1633-1707) en dressa les plans, et l'intendant Lamoignon de Bavière, celui à qui l'histoire a donné la plus triste célébrité comme gouverneur du Languedoc, démontra dans une ordonnance la nécessité d'en presser la construction.

L'endroit qu'on choisit était situé hors des murailles de la ville. On y remarquait encore, çà et là, quelques ruines, derniers débris du fort de Rohan construit, en 1622, par les protestants et rasé, en 1629, par ordre de Louis XIII.

Le 9 mai 1687, on commença par en abattre les arbres ; le 11, on creusa les fondations, et le 15, l'architecte du roi, Jean Papa, sous le cautionnement de Jacques Cubizol, architecte de Nîmes, obtint l'adjudication de l'édifice.

Le même jour, on posa la première pierre et on se mit à fouiller le roc calcaire, presque partout à nu, pour l'établissement d'une grande citerne et de deux puits.

Aucun de ces puits n'a atteint une véritable nappe d'eau intarissable : tout le monticule est constitué par les assises compactes du calcaire néocomien moyen, et il faudrait aller à plus de 80 mètres de profondeur pour traverser le niveau d'eau qui correspond aux bancs marneux du néocomien inférieur. Par contre, toute cette épaisse masse de calcaire est certainement excavé dans sa profondeur par un labyrinthe de grottes et couloirs en communication avec la fontaine de Nîmes. On a même la preuve géologique de l'extension de ces cavités souterraines à 6 ou 7 kilomètres dans la direction du Nord-Ouest.

L'historien de Nîmes, Ménard, raconte que cette citadelle fut bâtie au bout d'un an. "Les entrepreneurs, suivant les ordres qu'ils en avaient, y firent une diligence incroyable. Ils y employèrent des régiments entiers, et tous ceux, femmes et enfants qui apportaient du moellon aux ouvriers avaient un denier pour chaque pierre.

Le premier gouverneur de la ville et du fort fut Balthazar Rippert d'Alauzier, brigadier d'infanterie natif de Bolène au comté Venaissin. La préséance lui fut donnée dans les assemblées de ville.

Au mois de juin 1688, M. d'Arthaud fut nommé major du fort. Quand il vint prendre possession de son poste, le 23 juin, la construction de la citadelle, bien qu'assez avancée, n'était pas encore finie; il fut se loger au Luxembourg. D'Alauzier n'arriva qu'au mois de juillet, il avait écrit de Cazols, a la date du 12 juin, pour annoncer sa visite. Les consuls, en robe et chaperon, accompagnés de plusieurs conseillers politiques, furent lui présenter les devoirs de la ville et leur assesseur ou orateur, l'avocat Elie Cheiron, ancien ministre protestant qui venait de faire abjuration, et qui avait été nommé en vertu d'une lettre de cachet, lui fit une harangue pour l'assurer de leur, fidélité au roi et aux ordres qu'il voudrait bien leur donner ; à quoi le gouverneur répondit en termes très obligeants.

Vers la fin de la même année, comme l'emplacement occupé par la citadelle se trouvait hors de l'enceinte de la ville, on abattit les portes et les murs de la Bouquerie et des Prêcheurs, on construisit de nouvelles murailles avec trois portes, et on joignit ces murailles au fort.

C'est le 25 août 1689, jour de la fête de Saint Louis, que l'évêque de Nîmes, Esprit Fléchier, inaugura la chapelle du fort et y célébra la première messe. Les consuls y assistèrent. Messire Bégault, aumônier de l'évêque, y prononça le panégyrique du saint roi.

Cette fête, annoncée par une salve des canons du fort, se termina par un feu de allumé à l'Esplanade.

Le 27 septembre 1692, les difficultés qui s'étaient élevées à l'occasion de la construction du fort, entre l'intendant de Bâville et certains propriétaires des vignes, olivettes, maisons, jardins, etc., antérieurement situés 'sur l'emplacement occupé par la citadelle, furent complètement tranchées par Pierre Boudon et Jacques Lieutier, agrimensurs. Une expertise fut faite, sur l'ordre de M. de Ferry, ingénieur de Sa Majesté ; mais, bien que la Province eût acquitte le prix de la plupart des terrains occupés par la construction ou le glacis du fort, la Communauté fut chargée de payer l'indemnité réclamée et dut supporter cette dépense refusée par les Etats.

De 1701 à 1704, le fort contribua puissamment à la défense de Nîmes, menacée par les Camisards.

A partir de 1704, Ménard ne fait plus mention du fort que pour la part qu'il prend aux réjouissances de la ville.

En 1793, la citadelle servit de prison aux victimes de la Terreur. Chabaud-Latour (*Antoine Georges François*), le père du général de ce nom, y fut écroué, le 14 germinal an II (3 avril 1794) en vertu d'un mandat du Comité de surveillance de Nîmes, daté de la veille. Il s'en évada dans la nuit du 15 au 16 messidor (3-4 juillet 1794),

Le lendemain, sa femme, née Julie Verdier de Lacoste, qui avait contribué à son évasion, y fut incarcérée, sur un ordre de la municipalité; elle n'en sortit que le 18 thermidor (5 août 1794), le jour même où arriva à Nîmes la nouvelle officielle de la chute de Robespierre.

A cette époque, le gardien de la citadelle se nommait Joseph André; c'était un fabricant de chaises, père de deux enfants, un besogneux. Lorsque les détenus se permettaient de lui réclamer les quinze sous par jour à eux accordés; pour leur nourriture (*qu'ils pouvaient prendre à la cantine de la prison, ou faire venir du dehors*) il les menaçait ou les frappait ; s'ils insistaient, il refusait de laisser entrer leur dîner, sous prétexte qu'ils n'avaient pas besoin de manger. Mais, cette canaillerie mise à part, il fermait les yeux sur tout. Un des détenus servit de valet de chambre à d'autres et se faisait ainsi de bons émoluments ; certains étaient admis à la table du gardien, qui leur permettait le vin à chaque repas, les autorisait à travailler de leur métier et mettait ses enfants à leur disposition pour faire leurs commissions en ville".

Le 4 août (*7 fructidor an 11*), Joseph Antoine Courbis, ainsi procureur, maire de Nîmes sous la Terreur, qui avait été arrêté le 19 thermidor, à la suite d'une séance tenue dans la chapelle de l'ancien Lycée, par la Société populaire des Sans-Culottes, fut transféré de la prison du palais au fort, les mains enchaînées derrière le dos, la chaîne au cou, serrée avec un cadenas, sans souliers, sans chapeau, mis en spectacle au milieu de dix mille personnes ayant à leur tête des tambours battant la farandole.

Dix mois après, le 16 prairial an III (*4 juin 1795*), la populace armée pénétra de force dans le fort et y massacra Courbis.

On dit qu'un jeune homme, dont le père était monté sur l'échafaud, lui porta un coup de sabre à travers le corps.

En 1797, le gouvernement, voulant utiliser la citadelle, l'érigea en maison de correction.

Une partie de cet édifice (*le magasin à poudre et un pavillon*), resta affectée au département de la guerre. Dans l'autre partie, furent placés tous les individus condamnés, correctionnel lement, dans le ressort du Gard, à moins d'une année de détention.

Cette maison de correction servit, en même temps, de prison militaire et d'entrepôt pour les forçats jusqu'au passage de la chaîne, ainsi que pour les condamnés à la réclusion, jusqu'à leur transfert à la maison centrale de l'Hérault.

Les sexes y furent convenablement séparés, dans les dortoirs et les préaux. Les enfants, enfermés sur la demande de leurs parents, étaient tenus à l'écart des autres détenus.

Il n'y eut jamais de prisonniers pour dettes.

Au point de vue de son administration et de sa police intérieure, l'établissement fut régi par un directeur, sous l'autorité immédiate du Préfet et sous l'impulsion d'un Conseil de surveillance, composé de cinq membres, présidé par le maire.

Deux guichetiers, sous les ordres du directeur, étaient préposés à la garde des condamnés. Ils ne pouvaient exercer sur eux aucune mesure de rigueur Les guichetiers fournissaient les lits ; ils les donnaient en location. On leur accorda les profits de la cantine en supplément de traitement, mais les objets de consommation furent soumis à un tarif fixé par le directeur et approuvé par le conseil de surveillance.

Les prisonniers étaient autorisés à faire entrer tous les comestibles, le vin et l'eau de vie exceptés.

Chacun d'eux recevait la ration de pain et la ration de soupe prescrites par le règlement ; ils ne travaillaient pas et jamais aucune association charitable ne s'occupa d'eux. Le Préfet et le Conseil général, seuls, apportèrent quelques adoucissements à leurs peines. Par leur soins, des vêtements et des souliers étaient donnés aux détenus pauvres.

Le 20 décembre 1810, Napoléon créa un Dépôt de mendicité dans les divers locaux de la citadelle, qui ,étaient restés places sous l'autorité militaire.

Tout ce que renfermait la salle d'armes fut transporté à Montpellier.

Le nombre des reclus, de 1811 à 1817, fut en moyenne de 200 à 240 par an. Il y avait autant d'hommes que de femmes. Les enfants entraient dans cette proportion pour 1/20 environ. Les valides couchaient deux à deux.

La proportion des malades avec la population du dépôt était de 13/100 ; celle des morts 3/100 (*arch.; départ.*)

L'infirmerie du dépôt était commune à la maison de correction et à toutes les prisons de la ville. Les maladies vénériennes y occupaient le premier rang. Deux médecins et deux chirurgiens y faisaient le service par semestre.

Par arrêté du 18 juillet 1817, la maison de correction fut réunie au dépôt sous le rapport de l'administration et du régime intérieur.

Divers motifs (*particulièrement, celui du défaut de dotation*) amenèrent la suppression du Dépôt, (*ordonnance du 30 mars 1820*).

Cette ordonnance établit, dans les bâtiments de la citadelle et les dépendances qui avaient été effectuées au Dépôt, une maison centrale de détention et une maison de correction pour le département du Gard.

Les reclus valides du Dépôt de mendicité furent envoyés dans leur commune et les invalides dans les hospices.

Quant aux fonds disponibles des allocations faites par le Dépôt, on les employa, après entier acquittement des dettes de l'établissement, en dépenses d'utilité départementale.

Comme système d'administration, on adopta provisoirement pour la maison centrale, le système suivi par le Dépôt.

Pour répondre aux besoins les plus urgents que réclamait une transformation pareille, l'Etat ne recula devant aucune dépense ; il en résulta une activité incroyable dans les améliorations apportées à l'établissement.

Quand la maison fut en état de recevoir 7 à 800 condamnés, on l'isola par un mur de clôture et un tour de ronde (1823) qui rendirent très facile la surveillance à exercer. L'année suivante, on pratiqua, au Nord, une large brèche à la colline, et il fut construite, vers la porte de sortie, sur la Lampèze, un grand corps de bâtiment divisé en vestibule commun ; l'ensemble de ce bâtiment constitue encore aujourd'hui l'infirmerie, l'école, la chapelle, le temple et la synagogue.

A la suite de ces constructions et à l'Ouest, on établit une citerne dans laquelle plonge une pompe à balancier. C'est à cette citerne qu'on puise l'eau que boivent les malades.

Entre temps, la grande porte d'entrée, qui était en partie ruinée, fut refaite en pierres de taille, le corps de garde agrandi et, sur les désirs du commandant de place, quatre guérites et six réverbères furent placés autour du grand mur d'enceinte.

Plus tard (1828), on continua le mur de ronde sur la Lampèze, au-delà des nouveaux bâtiments, et, dans l'espace compris entre l'infirmerie et ce mur, on ouvrit aux malades un grand préau que la générosité de notre excellent confrère, M. le docteur Miaulet, devait transformer de nos jours en un superbe jardin.

A la même époque, on construisit, dans l'intérieur de la prison, deux aqueducs destinés à évacuer par un collecteur commun, l'un, les eaux sales de la buanderie, l'autre, celles des lavoirs et des cuisines ; malheureusement, ces dernières se mêlaient aux matières fécales.

Sur la protestation du maire de Nîmes, M. Cavalier, et en raison des mauvaises odeurs que répandaient ces eaux déversées par une ouverture pratiquée aux remparts (*côté sud de la citadelle*), la communication des latrines avec les aqueducs fut fermée ; des fosses d'aisances furent établies, et on construisit un aqueduc allant du pied des remparts jusqu'au grand aqueduc du boulevard du grand Cours (1829).

La construction d'un quartier séparé pour les enfants fut entreprise en 1834 ; l'installation de l'usine à gaz remonte à 1861 ; l'établissement de la buanderie, au pied des remparts, date de 1883 ; la création d'un quartier d'amendement pour les coupables fut ordonnée en 1886. Quant à l'adduction des eaux du Rhône dans tout le rez-de-chaussée de la maison, elle n'eut lieu qu'en 1884.

Tel est le résumé rapide des principaux travaux exécutés de 1820 à 1890.

*Docteur Charles PERRIER (1862-1938),
médecin de la prison Centrale de 1888 à 1911*

